

La Roche-sur-Yon, le 06 novembre 2019

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85821 La Roche-sur-yon  
Tel : 02-51-47-47-47

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

### COMPTE RENDU

## **1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2020.**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

**Prend acte**

## **2 RAPPORT 2019 EGALITE FEMMES - HOMMES**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

En application de la loi du 4 août 2014, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte trois parties :

- les éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité
- la présentation des actions menées par la collectivité pour la promotion de l'égalité femmes - hommes
- les objectifs visés pour l'année 2020

**Prend acte**

## **3 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable.

**Prend acte**

## **4 AVENANT N°5 AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Dans le cadre des fonds européens 2014-2020, le Conseil régional des Pays de la Loire a confié aux agglomérations le rôle de piloter le dispositif « Investissement Territorial Intégré » (ITI). Il incombe à notre agglomération de sélectionner les opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien du FEDER dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (axes 4, 5 et 6).

Conformément à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de La Roche-sur-Yon Agglomération, il est possible de modifier et de mettre à jour les opérations cofinancées par le FEDER.

L'intérêt de cette démarche est triple : d'une part, elle permet de tenir compte de l'évolution des projets de chacun et ainsi d'ajuster la subvention prévisionnelle ; d'autre part, l'adoption d'un avenant offre la possibilité de réaffecter les financements vers les nouveaux besoins de nos collectivités ; enfin, ce redéploiement contribue à garantir la consommation de l'enveloppe fléchée vers notre territoire et ainsi se prémunir de toute perte de fonds.

Aujourd'hui, un plan d'actions mis à jour est de nouveau nécessaire pour tenir compte de l'évolution de projets initialement programmés.

L'ensemble de l'enveloppe de 2 920 173 € est dorénavant fléchée vers 27 opérations portées par 8 communes différentes et l'Agglomération.

Aussi, il est proposé un avenant à la convention ITI (annexe 1), intégrant un plan d'actions actualisé (annexe 2).

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

### **5 COMPLEXE AQUATIQUE PATINOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES-REGION 2020**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

En 2012, la Région a accordé une subvention de 1 312 229,55 € pour le projet initial de restructuration du complexe aquatique Arago.

En 2014, ce projet a été revu afin de renforcer son attrait touristique et les pratiques ludiques et éducatives des familles. Cette orientation venait compléter un programme en faveur des pratiques sportives déjà fortement développé, avec notamment la construction d'un bassin nordique de 50m. Ces deux approches complémentaires et équilibrées permettent ainsi de conforter la fréquentation de cet équipement à un niveau départemental et régional.

Conformément à l'engagement de l'Agglomération en faveur du développement durable, le nouveau projet présente également des idées innovantes en matière de performance thermique et énergétique comme la récupération d'énergie issue de la production de froid de la patinoire.

La signature du Contrat Territoire-Région 2020 avec le Région des Pays de la Loire en novembre 2017 permet aujourd'hui de bénéficier d'un soutien supplémentaire afin d'accompagner le nouveau CAP (Complexe Aquatique Patinoire).

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention de 685 224 € au titre de la priorité thématique 2 « Organiser un maillage d'équipement et de services publics accessibles à tous et sobres énergétiquement » du Contrat Territoires-Région 2020.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

### **6 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON : PROGRAMME DE VOIRIE 2019**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 72 433,00 €, au titre de son enveloppe de base, pour les travaux de rénovation de voirie (programme 2019).

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**7 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 92 000,00 €, au titre de son enveloppe de base, pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**8 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE NESMY : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE ET DE LA PLACE DU JUMELAGE.**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Nesmy un fonds de concours de 122 571,00 € au titre de son enveloppe de base, pour les travaux d'aménagement de la rue du Stade et de la Place du Jumelage.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**9 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Chaize-le-Vicomte un fonds de concours de 418 085,00 € au titre de son enveloppe de base ainsi qu'un fonds de concours de 300 000 € au titre de l'enveloppe complémentaire dédiée à un projet mutualisé avec la commune de Thorigny, pour les travaux de construction d'une salle de sports sur la Commune de La Chaize-le-Vicomte.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**10 CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la décentralisation du stationnement payant, s’applique depuis le 1er janvier 2018. Depuis cette date, les amendes de police pour insuffisance ou non paiement du stationnement sont remplacées par les Forfaits Post-Stationnement (FPS).

En application de l’article R. 2333-120-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ayant instaurés la redevance du stationnement ont l’obligation de signer chaque année une convention avec les EPCI exerçants la compétence Transport et Mobilité .

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**11 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - MODIFICATIONS DE MARCHE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'autorisation de signature des avenants suivants :

- Accord-cadre pour la réalisation de structures de jeux - avenants aux lots 1 et 2
- Réalisation d'une halle sur le site des Oudairies à La Roche-sur-Yon - avenants aux lots 1, 3, 4, 5 et 7.
- Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot n° 6 Chaussures de sécurité pour métiers tertiaires (marché n° G17-028)
- Exploitation du service d'assainissement collectif - avenants aux lots 1 et 2 (marchés A16-044 et A16-045).
- Convention de groupement de commandes relative à la réalisation de divers travaux d'aménagement de voirie (avenant n°1 pour modifier la forme des accords-cadres des lots 2 et 3).

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**12 SOUSCRIPTION DES DIFFERENTS CONTRATS D'ASSURANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS.**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Les contrats d’assurances souscrits par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon arrivent à échéance le 31 décembre 2019. La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Ville de La Chaize-le-Vicomte, La Ville de Mouilleron-le-Captif et le CCAS de Mouilleron-le-Captif ont constitué un groupement de commandes en désignant La Roche-sur-Yon Agglomération comme coordonnateur de cette procédure. La Commission d'Appel d'Offres se réunit le 21 octobre 2019.

Le conseil est appelé à autoriser la signature des différents marchés.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

### **13 ADHESION A L'OFFRE PREVOYANCE DU GROUPE TERRITORIA MUTUELLE**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé d'adhérer à une convention de participation d'une durée de 6 ans avec le groupe Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance afin de permettre à chaque agent de bénéficier d'un complément de salaire en cas de passage à demi-traitement, d'une pension majorée en cas de retraite pour invalidité et du versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **14 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2020 DANS LES COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-YON ET VENANSULT**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouvertures des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an.

Dans ce cadre, les communes de La Roche-sur-Yon et Venansault sollicitent l'avis de la communauté d'agglomération sur leur projet de dérogation au repos dominical pour l'année 2020

#### **QUESTION ADOPTEE PAR, 38 voix POUR**

**5 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot.**

**1 ABSTENTION(S) : Madame Cécile Dreure.**

### **15 POLE TECHNOPOLITAIN DE LA MALBOIRE - BILAN DE LA CONCERTATION**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2019 a présenté les objectifs d'aménagement et les modalités de la concertation sur le site de la Malboire. La présente délibération se propose de tirer le bilan de la concertation qui s'est tenue jusqu'au 4 Octobre 2019

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **16 ADHESION AU RESEAU ORACE - ORGANISATION REGIONALE POUR L'ABAISSMENT DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

ORACE est une association soutenue par la Région Pays de la Loire et l'Europe dont la vocation est d'accompagner les

entreprises dans leur démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie.

Il est proposé d'adhérer à cette association, la cotisation s'élevant à 1321 euros

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**17 SIGNATURE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, opérationnel depuis 2011, doit établir un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne pour répondre à la circulaire ministérielle du 8 février 2019. Ce plan expose les actions prioritaires et décline des objectifs annuels portant notamment sur le traitement des arrêtés en vigueur, les travaux d'office en cas de défaillance, le relogement et la coordination des actions et les moyens consacrés en matière de lutte contre les marchands de sommeil. Pour la Roche-sur-Yon Agglomération, les actions s'inscrivent déjà dans les orientations et les actions du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 et de l'OPAH Habitat Qualité 2016-2020.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**18 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS RUE DELILLE A LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre de la réalisation d'une opération de démolition d'un logement locatif social et reconstruction de deux logements sociaux financés en PLAI-r, situés 11 rue Delille à La Roche-sur-Yon, il est proposé d'attribuer une subvention de 11 000 € au profit de Vendée Logement esh. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**19 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 3 566 695,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA S A D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS, PARC DE LA GRIMAUDIERE - RUE G. MAZURELLE A LA ROCHE-SUR-YON.**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 3 566 695,00 € soit 1 070 008,50 €, souscrit par la société anonyme d'HLM Vendée Logement ESH auprès de la C.D.C. pour l'acquisition en VEFA de 30 logements, Parc de la Grimaudière - rue Georges Mazurelle situés à La Roche-sur-Yon.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **20 SAGE DU BASSIN VERSANT DU LAY - CONVENTION 2019 POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION SUR LA COMPETENCE SAGE**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Lay couvre le tiers du département, soit 111 Communes ou 11 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales), et a été fixé par arrêté préfectoral du 2 fev 2017.

La Roche-sur-Yon agglomération est membre de ce syndicat au titre de la compétence Sage.

Après délibération du conseil syndical du 22 février 2019, le syndicat mixte demande une participation financière des collectivités de l'ensemble du périmètre du Sage du Lay .

Pour l'Agglomération, la participation demandée sur 2019 est de 3 889,49 €, somme identique à celle de 2017 et 2018.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention financière fixant cette participation

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **21 TARIFS 2020 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Il est proposé d'approuver la tarification des redevances d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020 :

- tarification à l'usager pour les communes en marchés de prestation de service et pour les communes en délégation de service public
- application du forfait puits
- tarifs de dépotage des matières de vidanges et des graisses à la station d'épuration de Moulin Grimaud

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **22 TARIFS 2020 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Il est proposé d'approuver la tarification 2020 des redevances forfaitaires d'assainissement non collectif pour :

- les contrôles sur les nouveaux dispositifs
- les contrôles sur l'ensemble des dispositifs existants
- la vente d'immeuble existant
- les contre-visites

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***



**23 MAISON DES LIBELLULES - TARIFICATION**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les tarifs de location des expositions temporaires et de la salle de conférence

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**24 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA ROCHE VENDEE CYCLISME - CHALLENGE THOMAS VOECKLER**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

la Roche-sur-Yon Agglomération souhaite soutenir durablement l'action du club la Roche Vendée Cyclisme en signant une convention pluriannuelle (2 ans) avec cette association qui prévoit notamment, l'attribution d'une subvention de 10.000 € par édition.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**25 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 2 : GROS OEUVRE**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

La Roche sur Yon Agglomération a décidé la construction d'une salle de musiques actuelles. Le Conseil Communautaire du 19 septembre a validé l'attribution de 14 lots sur 15. Suite à l'analyse des offres, le lot n° 2 avait été déclaré sans suite et relancé immédiatement.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature du lot n° 2 " Gros Œuvre " dans le cadre de la nouvelle procédure qui a été engagée.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**26 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT EN APPLICATION DE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Rappel des décisions prises entre le 11 septembre 2019 et le 22 octobre 2019 en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***